

# MÉMOIRE

Projet :                   **Aménagement du site Contrecoeur dans l'arrondissement  
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve,  
Projets de règlement P-07-017 et P-04-047-40**

## Présentation de l'organisme:

Depuis neuf ans, La Maison des Familles de Mercier-Est contribue au mieux-être des familles en mettant en valeur leur potentiel. Elle offre aux parents un soutien dynamique à travers les hauts et les bas de leur rôle au quotidien. Elle favorise également le regroupement des familles afin de briser leur isolement et d'enrichir leur milieu de vie.

Afin d'atteindre ses objectifs, La Maison des Familles de Mercier-Est offre un service d'accueil, de références, d'écoute ponctuelle ainsi que de nombreuses activités de formations, d'entraide, d'échanges, d'éducation et de stimulation pour les parents, parents/enfants, et les enfants de tous groupes d'âge. De plus, un service de halte-garderie est disponible de façon ponctuelle et ce, de jour, de soir et de nuit. Finalement, des sorties, des fêtes et des rassemblements familiaux sont régulièrement organisés afin de retisser les liens familiaux et d'établir de nouvelles rencontres. Un important volet d'aide aux devoirs dans 7 des 8 écoles primaires du quartier est aussi en place.

## Intérêt porté au projet:

Notre lien privilégié avec les familles du quartier, nous permet de voir leurs besoins et préoccupations. La notion de logement social salubre et comprenant un nombre suffisant de chambres à coucher, est une problématique régulièrement soulevé par ces familles lors de différentes rencontres. Il est de notre devoir de vous transmettre leurs inquiétudes.

## Opinions et préoccupations :

Veillez tout d'abord noter que nous appuyons sans réserve la position des membres de Solidarité Mercier-Est adoptée en assemblée spéciale le 2 mai 2007, telle que déposée dans leur mémoire.

Plus précisément, nous déplorons, qu'à ce jour, nous n'ayons pas encore reçu confirmation du nombre de logements de plus de 2 chambres à coucher qui seront construits sur ce site. Les besoins en logements sociaux des familles est une réalité qui nous préoccupe.

La qualité de vie des gens qui s'y établiront est aussi un facteur majeur à considérer. Certaines conditions ne sont pas encore assurées :

a) Une limitation des activités de Lafarge à l'intérieur de la carrière, tel que suggéré à la page 92 (version adobe) du document 3.6 par la firme Géophysique SIGMA et promis par la SHDM depuis mai 2006.

*CETTE LIMITATION ASSURE QUE LES VIBRATIONS RESSENTIES PAR LES RÉSIDENTS SUR LE SITE NE DÉPASSERONT PRESQUE JAMAIS 5 MM/SECONDE. LES NÉGOCIATIONS POUR CETTE ENTENTE S'AMORCENT À PEINE EN DATE DU 6 JUIN 2007, ALORS QUE L'ENTENTE A ÉTÉ ÉNONCÉE COMME CONDITION IMPLICITE DU PROJET DÉPUIS MAI 2006 ET QUE L'ON NOUS AVAIT DEMANDÉ DE FAIRE CONFIANCE À LA VILLE DE MONTRÉAL QUI S'OCCUPAIT ALORS DU DOSSIER. UNE PREMIÈRE RENCONTRE QUI N'A SERVI QU'À PRÉSENTER LE PROJET (ET NON À PARLER DE LA LIMITATION DES ACTIVITÉS) A EUE LIEU UN PEU AVANT LES CONSULTATIONS PUBLIQUES. SI JAMAIS LE PROJET DEVAIT ALLER DE L'AVANT SANS LIMITATION DES ACTIVITÉS DE LA CARRIÈRE, LES RÉSIDENTS POURRAIENT ÊTRE TOUCHÉS PAR DES VIBRATIONS ALLANT JUSQU'À 20 MM/SECONDE. BIEN QUE CELA N'EMMÈNE TOUJOURS PAS DE DOMMAGES COSMÉTIQUES AUX BÂTIMENTS, CELA EMMÈNE UNE ENTRAVÉ GRAVE À LA QUALITÉ DE VIE DES GENS. SELON LE TABLEAU SOUMIS À LA PAGE 56 (VERSION ADOBE) DU DOCUMENT 3.6, L'OCCURRENCE DE PLAINTÉ POUR DE TÈLLES VIBRATIONS APPROCHERAIT LE 20%. SUR UN SITE DE 1600 UNITÉS DE LOGEMENT, IL S'AGIT APPROXIMATIVEMENT DE 320 PLAINTÉS PAR DYNAMITAGE, EN COMPTANT QUE SEUL UN FAIBLE POURCENTAGE DE PERSONNES EXPÉRIMENTANT UNE CONTRAINTE À LEUR QUALITÉ DE VIE EXPRIME DES PLAINTÉS FORMÈLLES. UNE TÈLLE PROMISCUITÉ EMMÈNERAIT UNE COHABITATION RÉSIDENTIÈLLE/INDUSTRIÈLLE INVIVABLE, AUTANT POUR LA COMMUNAUTÉ VIVANT SUR LE SITE QUÉ POUR LA CARRIÈRE LAFARGE.*

b) Un engagement à ne construire dans le rayon d'impact de la compagnie Interquisa que lorsque des règlements clairs d'une loi provinciale assureront la sécurité des résidants qui s'y établiraient.

c) Une étude **cumulative** du niveau de bruit avec lequel les futurs résidants du site devront composer, qui tienne compte de la qualité de vie sonore des résidants en fonction de tous les éléments environnants du site, et non seulement du respect des normes de bruit par la carrière.

#### Suggestions et commentaires :

Respecter les recommandations formulées dans le mémoire déposé par Solidarité Mercier-Est, plus particulièrement en ce qui concerne les points suivants :

- construire un nombre suffisant de logements de plus de deux chambres à coucher afin de garder et voir même attirer les familles dans notre quartier,
- s'assurer de favoriser une qualité de vie optimale à ces nouveaux résidents en respectant les normes de sécurité énoncées ci-dessus.